



INFO PRESSE

Date : 20/10/2025

Poursuite du schéma de déploiement de la vidéo protection : installation de deux nouvelles caméras en centre-ville

En concertation avec la Police nationale, la Ville de Chambéry poursuit la mise en œuvre de son schéma directeur de la vidéo protection. Dans ce cadre, deux nouvelles caméras ont été installées en centre-ville.

Deux nouvelles caméras reliées au Centre de Supervision Urbain (CSU) ont été installées en septembre 2025, permettant un meilleur maillage du centre-ville :

- Rue Bonivard ;
- Au croisement de l'avenue de Lyon et de la place Saint-Pierre de Mâché.

Le déploiement de la vidéo protection obéit à un schéma pluriannuel établi en fonction des besoins avérés, en concertation avec la Police nationale. Ainsi, depuis 2020, 13 nouvelles caméras ont été déployées sur la commune sur les secteurs des Hauts de Chambéry, du centre-ville et du faubourg Montmélian. Parallèlement ont été mises en place des opérations de modernisation des matériels existants avec le remplacement de caméras obsolètes (avec notamment l'installation de systèmes infrarouge) et de densification des secteurs déjà équipés (avec la pose de caméras multicapteurs en lieu et place de simples dômes).

Centre de supervision urbain : un outil au service de la sécurité et de la tranquillité publique

Le CSU est un service de la direction de la police municipale de Chambéry. L'équipe est composée de **8 agents formés** qui se relaient et observent le domaine public grâce aux **93 caméras** installées dans la ville. Les opérateurs assurent un service en direct **6 jours sur 7**, du lundi au samedi, y compris la nuit. Les caméras enregistrent en continu : ces images peuvent également être visionnées en direct par la Police nationale et être exploitées dans le cadre d'une procédure judiciaire.

VILLE DE CHAMBERY
DIRECTION DE LA COMMUNICATION

Hôtel de Ville
04 79 60 23 05 - chambéry.fr

  @VilledChambery

Le CSU est employé comme un outil pour rendre plus efficace et rapide l'action sur le terrain. Incendie, accident, personne en détresse, délinquance : les opérateurs alertent et permettent une intervention rapide des services compétents. Les images des caméras sont également **conservées 15 jours** et peuvent être consultées par la police et la justice dans le cadre de procédures judiciaires.

"Grâce au CSU, nous travaillons efficacement avec les services de secours, la police nationale et la justice. En complément de l'action de terrain de la police municipale, il joue un rôle déterminant pour la sécurité et la tranquillité des Chambériens." indique **Dominique Loctin**, conseiller municipal chargé de la tranquillité publique, la prévention et la sécurité.

Comment sont utilisées les images issues de la vidéo protection ?

En direct :

Exploitation par les opérateurs du CSU pour prévenir ou détecter des incidents et épauler les forces de l'ordre et de secours sur le terrain.

Pendant 15 jours :

Les images sont cryptées et enregistrées sur un serveur sécurisé. Elles ne peuvent être visionnées que dans le cadre de procédures judiciaires.

Et ensuite ?

Les images sont définitivement et automatiquement détruites au-delà de 15 jours.

En **2024**, le CSU a fonctionné pendant **6 350 heures** en mode actif (avec opérateurs) et a permis d'appuyer **7 840 signalements**. Le CSU a aussi reçu **257 demandes de transmission d'images** de la part des officiers de police judiciaire dans le cadre de leurs enquêtes.

Une activité encadrée et contrôlée

La vidéoprotection est strictement encadrée par la loi. Les caméras ne peuvent pas filmer l'intérieur des habitations : des masques appliqués sur les images empêchent de voir les espaces privés. L'usage des images enregistrées n'est possible que par les autorités judiciaires, sous l'autorité du procureur de la République. La Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) procède à des contrôles et s'assure du respect des règles.

Retrouvez d'avantage d'informations dans le numéro 4 du magazine Nous Chambéry ! : https://www.chambery.fr/uploads/Epublication/epb_fichier/a9/20_998_Nous-Chambe-n-4-Septembre-2024.pdf

Contact presse : service communication de la Ville de Chambéry

04 79 60 23 05 – relations-presse@mairie-chambery.fr